

**Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris**  
**Séance du lundi 22 février**  
**Sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise**  
**Vœu en faveur d'une discussion entre la mairie du 20<sup>e</sup> et la RATP pour trouver un lieu pour les**  
**pauses des machinistes receveurs de la ligne 69**

Considérant que suite à l'aménagement commencé en janvier 2019 de la place Gambetta dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, en fin d'année 2018 le terminus du bus 69 situé sur la place a été supprimé ;

Considérant que dans un premier temps un local a été prêté temporairement par la direction de la ligne 3 du métro dans la station située à proximité du terminus de la ligne 69, que lorsque ce local plusieurs mois après a dû être restitué, la direction du centre bus de Lagny n'avait pas d'alternative à proposer à ses salariés ;

Considérant que la direction du centre bus semble avoir cumulé les difficultés selon leurs explications : recherche d'un local en location, projet pratiquement abouti mais annulé par le propriétaire au moment de la signature du bail ;

Considérant que selon la RATP, la mairie du 20<sup>ème</sup> aurait refusé l'installation d'un édicule provisoire, même d'un bus statique sur la durée des services ;

Considérant que la crise sanitaire ne permet aucune convention avec un commerce type brasserie, bar, McDo... comme cela peut se faire dans certaines situations dans d'autres quartiers parisiens et dans d'autres contextes ;

Considérant qu'au terminus du Champs de mars, cette ligne de bus dispose d'un terminus commun à plusieurs lignes, mais d'un espace limitant les possibilités de s'asseoir à 3 personnes ce qui n'est pas toujours en adéquation avec le nombre de personnes présentes ;

Considérant que les prises de service et les périodes de décalage durent parfois plus de 30 minutes et sont toutes réalisées au terminus de la place Gambetta ;

Considérant que quand des manœuvres de régulation sont nécessaires, cela se fait par une limitation de la ligne toujours en direction du Champs de mars, les machinistes ne peuvent donc pas avoir accès à un terminus et ne disposent d'aucun lieu à l'autre bout de la ligne (place Gambetta) ;

Considérant que cet été, la CSSCT a dû intervenir pour que la direction s'assure de la distribution de bouteille d'eau durant la période des fortes chaleurs, mesure qu'elle n'avait pas prévue ;

Considérant qu'en cette période de grand froid, un local à plus de 7 minutes à pieds du terminus leur a été provisoirement mis à disposition dans un ancien local de stockage du métro sans qu'aucun travaux d'aménagement ne soit réalisé, se trouvant de fait dans un état insalubre et par ailleurs éloigné ;

Considérant l'attachement de la mairie du 20e aux missions de service public des machinistes receveurs et donc aux conditions de travail des machinistes receveurs et sa volonté de trouver avec la RATP la meilleure solution ;

Considérant qu'il pourrait être envisageable, soit d'installer un bungalow ou un kiosque sur la place ou aux alentours de la place Gambetta, ou bien de mettre à disposition selon les conditions à préciser avec la RATP un local de la mairie comme celui accessible à l'angle de la rue du Japon et de la rue Belgrand ;

**Sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise, le Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que le Maire du 20<sup>e</sup> engage des discussions avec la RATP afin de trouver la meilleure solution pour améliorer les conditions de travail actuellement très dégradées des machinistes receveurs, afin qu'ils aient accès à un lieu décent pour leurs pauses.**